



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



21001185

28 DEC. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0428 689 124
Nom

(en entier) : EDITIONS-COMMUNICATIONS-FORMATIONS
(en abrégé) :

Forme légale : SCRL

Adresse complète du siège : Rue Plantin, 20 - 1070 Anderlecht

Objet de l'acte : Confirmation mandat administrateur

ORDRE DU JOUR :

- ☐ Confirmation du mandat de l'administrateur unique ;
- ☐ Validité des décisions prises par l'administrateur unique.

RESOLUTIONS :

L'assemblée constate une erreur de formulation dans la qualification du mandat de son représentant, Monsieur Alain TONDEUR.

En effet, d'une assemblée générale tenue en date du 11 mai 2015 et publiée aux annexes du Moniteur belge le 24 septembre 2015, Monsieur Alain TONDEUR s'est vu nommé « gérant ». Ce mandat a par ailleurs été confirmé lors d'une seconde assemblée générale, tenue le 22 mai 2016 et publiée aux annexes du Moniteur belge en date du 17 octobre 2016.

Il s'avère que le mandat octroyé doit s'entendre comme étant un poste d' « administrateur unique ».

L'assemblée réunie ce jour confirme donc le mandat de Monsieur Alain TONDEUR en tant qu'administrateur unique, ayant pris court depuis le 11 mai 2015, et valide l'ensemble des actes et décisions prises depuis lors dans le cadre de ce mandat.

Déposé en même temps qu'une copie dudit procès-verbal du 24/11/2020

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).